

SÉANCE ordinaire

Le 11 décembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 décembre 2023, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

231211.339 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Recommandation de paiement – METAL PLESS INC. – Achat d'équipement à neige – service des travaux publics;
- Recommandation de paiement – OMH DE CHANDLER – contribution de la ville de Chandler;
- Recommandation de paiement – RONA MAURICE GOUPIL 2014 INC – Projet de quartier St-François;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Période des Fêtes 2022 - Fermeture des bureaux municipaux ;
 - 4.3 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024 ;
 - 4.4 MTQ – Permission de voirie et permis d'intervention ;
 - 4.5 Embauche – Chauffeur journalier temporaire (remplacement) – Service des travaux publics ;
 - 4.6 Changement d'adresse – Immeuble situé au 18, boulevard Pabos ;
 - 4.7 Signataires – Entente de service – K Danse;
 - 4.8 Adoption – Grille de tarification modifiée - Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme ;
 - 4.9 Octroi de contrat – Entretien et surveillance du centre des loisirs de Pabos et préparation, entretien et surveillance de la patinoire et sentiers de ski de fond – Serge Marcoux;
 - 4.10 Renouvellement de l'adhésion 2024 – Fédération Québécoise des municipalités ;

- 4.11 Signataires – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnelle de Pabos Mills et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills ;
- 4.12 Recommandation de paiement - LAVOIE Stratégies publiques et corporatives – Dossier Marché Blais ;
- 4.13 Recommandation de paiement – ZAMBONI ROBERT BOILEAU INC.- Réparation de la zamboni ;
- 4.14 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016
- 4.15 Offre de service de DronExperts, renouvellement du contrat pour 3 ans
- 4.16 Règlement (résiduel) omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler;
- 4.17 Octroi de contrat – GANEX – Remplacement du débitmètre d'eau potable
- 4.18 Octroi de contrat – TETRA TECH - Étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0003565 à Chandler ;
- 4.19 Engagement de la Ville de Chandler – Projet pilote BoxUp ;
- 4.20 Recommandation de paiement – Courant culturel Rocher-Percé – Participation municipal ;
- 4.21 Recommandation de paiement – James Lévesque et fils – Achat d'une souffleuse pour le Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme ;
- 4.22 Recommandation de paiement – Laurier Hamilton et fils Ltée – Achat de gravier pour la piste cyclable quartier Chandler ;
- 4.23 Recommandation de paiement- Entreprises Sylvain Leblanc – Réparation de routes municipales ;
- 4.24 Recommandation de paiement – Morency Société d'avocats – Services professionnels ;
- 4.25 Recommandation de paiement- Groupe Artea inc. – Achat de matériel d'illumination ;
- 4.26 Recommandation de paiement – Projets de quartier Pabos - Achat de matériel d'illumination ;
- 4.27 Recommandation de paiement – Projets de quartier Pabos - Impression et confection de panneaux ;
- 4.28 Recommandation de paiement – Projet de quartier Pabos Mills – Patinoire;
- 4.29 Recommandation de paiement – Projet de quartier Chandler Est - Achat de matériel d'illumination ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.340 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraîche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter séance ordinaire du 6 novembre 2023, des séances extraordinaires des 13 et 28 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23112.341 DEMANDES

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu

d'adopter séance ordinaire du 6 novembre 2023, des séances extraordinaires des 13 et 28 novembre 2023.

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

• Demande de commandite – 61 ^e édition du tournoi Atome/Peewee de Chandler 25-28 janvier 2024;	Reporté
• Demande d'aide financière – Fête de Noel Pabos Mills – Club optimiste ;	300 \$
• Demande de don – Souper de Noël – Club des 50 ans et plus Pabos Mills ;	100 \$
• Demande de commandite Les pas d'allure ;	225 \$
• Campagne de levée de fonds – Prévention du suicide au Bas-St-Laurent ;	150 \$
• Demande de don – Réveillon – Usagers du SEGA ;	125 \$
• Demande de commandite – Club d'Âge d'Or de Newport ;	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.342 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – METAL PLESS INC. – ACHAT D'ÉQUIPEMENT À NEIGE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 32614 au montant de 50 581.46 \$ \$, toutes taxes incluses, à METAL PLESS INC., pour l'achat d'un équipement à neige pour le service des travaux.

Il est également résolu que le paiement de cette facture soit prélevé du budget prévu au règlement d'emprunt numéro V-249-2022.

Il est également résolu que cette résolution modifie la résolution numéro 230911.249.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.343 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – OMH DE CHANDLER – CONTRIBUTION DE LA VILLE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHANDLER pour la contribution de la Ville de Chandler.

COMMERCE

NUMÉRO DE

MONTANT

	FACTURE	(TTC)
OMH CHANDLER	1014	7 863.24 \$
OMH CHANDLER	1015	45 230.00 \$
	TOTAL	53 093.24 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.344 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RONA MAURICE GOUPIL 2014 INC – PROJET DE QUARTIER ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 394479, au montant de 85.06 \$, toutes taxes comprises, à RONA MAURICE GOUPIL 2014 INC pour l'achat de courant lumineux.

Il est également résolu que le montant de cette facture soit payé à même le budget prévu pour les projets du quartier St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.345 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 782 380.60 \$, pour le journal des achats du mois de novembre 2023, et une somme de 159 844.22 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.346 PERIODE DES FÊTES 2023 - FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'autoriser que les bureaux de l'hôtel de ville et du service des loisirs soient fermés pour la période des Fêtes du **25 décembre 2023 au 3 janvier 2024** inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.347 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2024

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront, à moins d'une exception, le lundi et qui débuteront à 19h :

15 janvier	06 mai	09 septembre
05 février	03 juin	07 octobre
04 mars	08 juillet	04 novembre
08 avril	19 août	02 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.348 MTQ – PERMISSION DE VOIRIE ET PERMIS D'INTERVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme son engagement à respecter les clauses de permissions de voirie délivrées par le MTQ lors de travaux d'installation ou de réparation d'équipements sur les routes de juridiction provinciale (MTQ) et les permis d'intervention, et ce, pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.349 EMBAUCHE – CHAUFFEUR JOURNALIER TEMPORAIRE (REEMPLACEMENT) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche des personnes suivantes à titre « chauffeur journalier », poste temporaire de remplacement, au taux horaire correspondant à l'échelon 1 de la convention collective des employés municipaux (CSN) pour ce type d'emploi.

- Robert David
- Alexandre Godin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.350 CHANGEMENT D'ADRESSE – IMMEUBLE SITUÉ AU 18, BOULEVARD PABOS

CONSIDÉRANT que la personne visée par le changement d'adresse en a fait la demande due des problèmes avec les services de livraison.

CONSIDÉRANT que l'adresse civique est attribuée en fonction de la localisation de l'entrée charretière et que l'immeuble visé possède une entrée charretière sur la rue Tremblay.

CONSIDÉRANT que l'incohérence de l'adresse actuelle peut nuire au bon déroulement des opérations de livraison et services d'urgence.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et résolu que l'immeuble situé au 18, boulevard Pabos, Chandler (Pabos), G0C 2H0, changera d'adresse pour le 1, rue Tremblay, Chandler (Pabos), G0C 2H0 et que ce changement sera effectif à compter du 12 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.351 SIGNATAIRES – ENTENTE DE SERVICE – K DANSE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville l'entente de service de « K Danse » pour dispenser des activités de danse et de cardio-musculation pour la session hiver 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.352 ADOPTION – GRILLE DE TARIFICATION MODIFIÉE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil adopte la grille de tarification modifiée en date du 2 novembre 2023, présentée par le service des loisirs, de la culture et du récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.353 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS ET PRÉPARATION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET SENTIERS DE SKI DE FOND – SERGE MARCOUX

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publique pour l'entretien et surveillance du centre des loisirs de Pabos et préparation, entretien et surveillance de la patinoire et sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT que la ville a reçu deux (2) soumissions et que ces dernières sont conformes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil municipal octroi le contrat pour l'entretien et surveillance du centre des loisirs de Pabos et préparation, entretien et surveillance de la patinoire et sentiers de ski de fond au plus bas soumissionnaire conforme monsieur Serge Marcoux pour un tarif de 47 599.65 \$, toutes taxes comprises, pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.354 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2024 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) pour l'année 2024 au montant de 7 892.47 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.355 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE A L'ENTRETIEN ET A LA SURVEILLANCE DU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNELLE DE PABOS MILLS ET A LA PRÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DE LA GLISSADE A PABOS MILLS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer, pour et au nom de la ville l'entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnelle de Pabos Mills et a la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.356 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LAVOIE STRATÉGIES PUBLIQUES ET CORPORATIVES – DOSSIER MARCHÉ BLAIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 20230527 au montant de 442,65 \$, toutes taxes incluses, à LAVOIE STRATÉGIES PUBLIQUES & CORPORATIVES pour des honoraires professionnels dans le cadre du dossier visant la correction de la problématique des rejets dans le réseau public de l'usine Marché Blais, quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.357 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ZAMBONI ROBERT BOILEAU INC.- RÉPARATION DE LA ZAMBONI

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 97100 au montant de 16 073.64 \$, toutes taxes incluses, à ZAMBONI ROBERT BOILEAU INC., pour la réparation de la zamboni.

Il est également résolu cette facture soit payée à même le budget prévu au règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.358 LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL000155-05 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la ville de Chandler y a investi une quote-part de 15 360.00 \$ représentant 12,288 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler demande que le reliquat de 59 662,00 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la

période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie: et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.359 OFFRE DE SERVICE DE DRONEXPERTS, RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR 3 ANS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et résolu que ce conseil autorise le renouvellement du contrat de DRONEXPERTS pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.360 REGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 2017-Z-001 ET DU REGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES REGLEMENTS D'URBANISME NUMERO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage et au règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la Ville de Chandler doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil, qui ont reçu une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.361 OCTROI DE CONTRAT – GANEX – REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE D'EAU POTABLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil accepte la soumission numéro S01867, au montant de 14 366.13 \$, toutes taxes incluses de GANEX, pour le remplacement du débitmètre d'eau potable.

Il est également résolu que ce montant sera prélevé du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.362 OCTROI DE CONTRAT – TETRA TECH - ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE X0003565 À CHANDLER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat à TETRA TECH INC pour l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0003565 à Chandler pour un montant de 55 268.48 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.363 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CHANDLER – PROJET PILOTE BOXUP

CONSIDÉRANT que BoxUp s'engage à favoriser le mouvement auprès de la population en proposant un système innovant et autonome de mise à disposition de matériel de sport et de loisirs. Totalement gratuite à l'utilisation, notre solution vise à promouvoir les activités physiques, sportives et ludiques à un large public, au cœur d'espaces verts proches des zones urbaines

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a été retenue pour le projet pilote BoxUp.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil accepte les engagements énumérés ci-dessous :

- Choisir le matériel à l'intérieur de la station ;
- Préparer la surface pour accueillir la station (dalle de béton) ;
- Assurer l'installation (très simple) et l'entretien occasionnel ;
- Remplacer le matériel brisé, envoyé par la compagnie lors d'un signalement ;
- Partager les données statistiques fournies par l'application ;
- Participer à l'évaluation du projet pilote ;
- Assumer les frais de service annuels de 3,50\$/ utilisateur à la fin des 4 années de service fourni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.364 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – COURANT CULTUREL ROCHER-PERCÉ – PARTICIPATION MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 1012, au montant de 2 700 \$, sans taxes, à Courant Culturel Rocher-Percé pour sa participation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.365 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JAMES LÉVESQUE ET FILS – ACHAT D’UNE SOUFFLEUSE POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME

Il est proposé par Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 007034, au montant de 5 977.55 \$, toutes taxes comprises, à JAMES LÉVESQUE ET FILS INC, pour l’achat d’une souffleuse par le Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du fonds de roulement pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

231211.366 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LAURIER HAMILTON ET FILS LTEE – ACHAT DE GRAVIER POUR LA PISTE CYCLABLE, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE pour l’achat de gravier pour la piste cyclable, quartier Chandler.

COMMERCE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE	13558	30 744.32 \$
LAURIER HAMILTON ET FILS LTÉE	13559	9 974.08 \$
	TOTAL	40 718.40 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du règlement d’emprunt numéro V-213-2018 concernant la piste cyclable.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

231211.367 RECOMMANDATION DE PAIEMENT- ENTREPRISES SYLVAIN LEBLANC – RÉPARATION DE ROUTES MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à ENTREPRISES SYLVAIN LEBLANC pour la réparation de routes municipales.

COMMERCE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
ENTREPRISES SYLVAIN LEBLANC	561590	16 643.78 \$

ENTREPRISES SYLVAIN LEBLANC	561588	18 369.56 \$
	TOTAL	35 013.34 \$

Il est également résolu que ces montants soient prélevés du règlement avec le fonds « carrières et sablières ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.368 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 223485, de MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS au montant de 541,90 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels dans le cadre du dossier N/d : 766-766002 V/d.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.369 RECOMMANDATION DE PAIEMENT- GROUPE ARTEA INC. – ACHAT DE MATÉRIEL D'ILLUMINATION - PROJETS DE QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures suivantes à GROUPE ARTEA INC. pour l'achat de matériel d'illumination dans le cadre de projets de quartier

QUARTIER	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
St-François	15082961	421.78 \$
Chandler Est	15082960	1 695.94 \$
Newport	15082959	1 526.40 \$
Pabos	15082959	3 391.88 \$
Pabos Mills	15082959	1 419.89 \$
Newport	15082959	1 975.34 \$
Newport (rabais 10 %)	15082959	-197.54 \$
	TOTAL	10 233.69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.370 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJETS DE QUARTIER PABOS - ACHAT DE MATÉRIEL D'ILLUMINATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro

1740100, de HART CHANDLER au montant de 339.15 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de matériel d'illumination.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget alloué aux projets du quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.371 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJETS DE QUARTIER PABOS - IMPRESSION ET CONFECTION DE PANNEAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 790502, de l'IMPRIMERIE DES ANSES au montant de 1 471.68 \$, toutes taxes incluses, pour l'impression et confection de panneaux.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget alloué aux projets du quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.372 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER PABOS MILLS – PATINOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 13554, de LAURIER HAMILTON & FILS LTÉE, au montant de 689.85 \$, toutes taxes incluses, l'achat de gravier pour la patinoire du centre multigénérationnel.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget alloué aux projets du quartier Pabos Mills.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.373 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET DE QUARTIER CHANDLER EST - ACHAT DE MATÉRIEL D'ILLUMINATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1CA3IKPV6DQ6I, de AMAZON, au montant de 331.08 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de matériel d'illumination.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du budget alloué aux projets du quartier Chandler Est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231211.374 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 19h40

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier